

## COMMUNE DE KEMBS

5 rue de Saint-Louis  
68680 KEMBS



### PROCES-VERBAL

de la réunion ordinaire du Conseil Municipal qui s'est tenue le lundi 26 février 2018 à 19h30 dans la salle de la Mairie de KEMBS après convocation légale des membres, sous la présidence de M. Gérard KIELWASSER, Maire.

Etaient présents : MM. KIELWASSER Gérard (Maire), BANDINELLI Jean-Paul, JUILLET Jean, Mmes BACH Céline MYOTTE Martine, ROSSE Christiane, RUDLER Suzanne (Adjoints), BOGUET Josiane, LANG Rachel, M. LEPROTTI Eric, Mmes MALPARTY Patricia, MEYER Karine, MULLER Valérie, ROOS Nicole, MM. TIXERONT Claude, WITWICKI Lucien (Conseillers Municipaux)

Etaient absents excusés : M. SCHACHER Francis (Adjoint), Mme BEAUSEIGNEUR Véronique, MM. HARTMANN Thierry, GERBER François, ROUDAIRE Joël, SUTTER Jean-Philippe, THOMA Yves (Conseillers Municipaux)

Assiste : Mme KIRCHHOFFER Floriane, Directrice Générale des Services

A donné procuration : M. SCHACHER Francis (Adjoint) à M. KIELWASSER Gérard (Maire)  
M. ROUDAIRE Joël à M. BANDINELLI Jean-Paul (Adjoint)

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en souhaitant la bienvenue à tous les conseillers.

Puis il passe à l'appel et constate que sur 23 conseillers en fonction, 16 sont présents. Deux conseillers absents ont fourni une procuration l'une à M. KIELWASSER, la seconde à M. BANDINELLI présents. Le quorum étant dépassé, le Conseil peut donc valablement délibérer.

M. KIELWASSER rappelle les questions portées à l'ordre du jour de la présente réunion, annexé à la convocation et aux différents rapports adressés aux conseillers.

### ORDRE DU JOUR

- Point 01      Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2017
- Point 02      Rapport de la réunion de la Commission Environnement – Espaces verts du 4 décembre 2017
- Point 03      Rapport de la réunion de la Commission Affaires Sociales – Informations du 5 décembre 2017
- Point 04      Rapport de la réunion de la Commission Technique – Urbanisme du 27 décembre 2017
- Point 05      Rapport de la réunion de la Commission Technique – Urbanisme du 5 février 2018
- Point 06      Débats d'orientations budgétaires pour l'exercice 2018
- Point 07      Plan de formation 2018 des agents communaux
- Point 08      Convention avec la Ville de Marckolsheim relative à la formation à l'armement et aux séances d'entraînement au tir des agents de la police municipale
- Point 09      Modification du tableau des effectifs
- Point 10      Modification du règlement intérieur de l'ALSH
- Point 11      Demande de subventions – établissements scolaires
- Point 12      Constitution d'une servitude au profit de GRDF
- Point 13      Compte-rendu de la délégation de pouvoirs dans le cadre des marchés publics
- Point 14      Divers

L'assemblée locale, à l'unanimité, approuve les propositions de M. Gérard KIELWASSER.

### **Point 01 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2017**

Le procès-verbal de la réunion publique du 18 décembre 2017 a été transmis à l'ensemble des conseillers en date du 19 février 2018.

Des débats sont menés concernant le point 02 – Rapport de la Commission Développement économique – Sécurité – Jumelage, en ce qui concerne la politique de verbalisation des stationnements illicites notamment au niveau des immeubles (insuffisance de place) et le chemin des Pêcheurs (cohabitation avec la piste cyclable).

Celui-ci, ne soulevant pas d'observations particulières, a été adopté et signé par les conseillers présents.

### **Point 02 – Rapport de la réunion de la Commission Environnement – Espaces verts du 4 décembre 2017**

#### **1. Entretien des terrains de foot**

##### **a) Travaux de régénération du terrain de football en gazon synthétique de la plaine sportive**

Le nettoyage et l'aspiration des saletés du terrain synthétique du stade de football est à effectuer tous les 2 ans. L'entreprise SANDMASTER a effectué en 2016 le nettoyage et l'aspiration des saletés pour un montant de 1 440 € TTC.

Pour 2018, 3 entreprises ont été consultées. Il s'agit de :

- Sandmaster Chemoform 67000 Strasbourg
- ID Verde 68059 Mulhouse
- Technigazon 54700 Atton

Sociétés	Montant € HT de l'offre	Montant € TTC de l'offre	Durée d'immobilisation du terrain	Coût / heure
ID VERDE	1 500,00 €	1 800,00 €	Non précisée	Non précisé
SANDMASTER CHEMOFORM	1 200,00 €	1 440,00 €	8 heures	180,00 €
TECHNIGAZON	1 165,00 €	1 398,00 €	7 heures	199,71 €

L'offre de la Société SANDMASTER CHEMOFORM de Mulhouse est en cours d'analyse.

Pour 2018, la Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire la somme de 1 440 € au budget.

##### **b) Travaux d'entretien et de fertilisation du terrain d'entraînement du stade de football**

Nous avons un contrat d'entretien pour 3 ans (2015-2016-2017) avec ID Verde à Mulhouse, pour un montant annuel de 7 500 € TTC. Plusieurs interventions ont lieu au courant de l'année, à chaque saison. La tonte est assurée par le gardien Philippe JACOT.

Le 5 septembre 2017, une nouvelle consultation a été lancée pour 3 ans (2018-2019-2020). Les entreprises consultées sont :

- ID Verde Mulhouse
- Gardenland Guebwiller
- Olgreen Mulhouse

Sociétés	Montant annuel € HT	Montant annuel € TTC	Montant € TTC / 3 ans
ID VERDE	6 986,75 €	8 384,10 €	25 152,30 €
OLGREEN	Pas de réponse		
GARDENLAND	Pas de réponse		

L'offre de la Société ID VERDE à Mulhouse a été retenue pour un montant annuel de 8 384,10 € TTC.

Pour 2018, la Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire la somme de 8 384,10 € au budget.

## **2. Travaux de marquage routier**

Le marché de marquage routier étant arrivé à son terme réglementaire fin 2015, une nouvelle consultation a été lancée en 2016. Le marché à bons de commande a été attribué à la Société ASR de Wickerschwyr.

Les commandes ont été émises en fonction des besoins. Pour 2017, la somme totale de 3 430,32 € TTC a été dépensée. Cette dépense comprend, en plus des travaux de marquage courants, les nouveaux marquages rue des Acacias et petites rues perpendiculaires (nouveau tapis).

De plus, la Sté ASR est intervenue rue du Rhin pour raboter 8 places de stationnement mal positionnées, et les déplacer dans la même rue. En même temps, 25 nouvelles places de stationnement ont été tracées dans la rue de Habsheim, pour améliorer et sécuriser les stationnements.

Le coût total de ces deux opérations s'élève à la somme de 1 500 € TTC. Les marquages rue du Rhin ont été effectués à titre exceptionnel.

Dans la rue de l'Artisanat, 4 à 5 marquages au sol "symbole vélo" sont à prévoir en 2018 pour un montant de 50 €.

Pour 2018, la commission propose au Conseil Municipal d'inscrire la somme de 3 550 € au budget.

## **3. Panneaux routiers – Panneaux de Police**

Lors de la dernière commission environnement de novembre 2016, nous avons budgété la somme de 3 500 € pour l'acquisition de 6 nouvelles plaques de rues (lotissement ancien stade de foot à KEMBS) :

- 2 plaques "Rue des Puits"
- 2 plaques "Rue des Ecoles"
- 2 plaques "Rue du Château d'eau"

Les travaux n'étant pas terminés, les panneaux n'ont pas encore été installés. Toutefois, M. le Maire demande que les panneaux soient mis en place au plus vite pour une meilleure localisation des rues par les usagers en cas d'urgence et de secours. 3 entreprises ont été consultées : EST SIGNALISATION, INOTECHNA et SIGNEST. Nous sommes en attente des devis.

La Commission propose au Conseil Municipal de reporter la somme de 3 500 € au budget 2018.

Il faut également prévoir des panneaux de rues pour le lotissement des Saules :

- 2 plaques "Rue des Sources"
- 2 plaques "Rue des Pâturages"

Les trois mêmes entreprises ont été consultées.

La commission propose au Conseil Municipal d'inscrire la somme de 2 400 € au budget 2018.

M. le Maire propose que soit mis en place un nouveau panneau « Centre technique ou Ateliers municipaux » au rond-point à côté de l'Espace Rhéan

Pour 2018, la Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire la somme de 500 € au budget.

Suite au sinistre accident survenu le 22 octobre 2017 sur la départementale au niveau de la rue de l'Artisanat, 4 panneaux sont à remplacer. S'agissant notamment d'un panneau de police, le remplacement sera encore effectué en 2017. Le coût du remplacement, qui comprend les panneaux, le poteau et accessoires de fixation, s'élève à 606,90 € TTC. La pose des panneaux sera effectuée en régie.

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire de reporter la somme de 606,90 € du budget 2018.

M. SCHACHER souhaite qu'un panneau "Kembs ville jumelée avec Etaules" soit mis en place. La Commune disposant de panneaux dans son stock, il reste à définir l'emplacement.

#### **4. Extension du Jardin du Souvenir à Kembs Loechlé**

Il ne reste plus que 3 caveaux funéraires disponibles. A la création de ce Jardin du Souvenir, des places supplémentaires avaient été prévues, mais non réalisées. Pour 2018, il faudrait prévoir l'installation de 19 caveaux supplémentaires.

Pour information, en 2014, 19 caveaux funéraires ont été installés à KEMBS par l'entreprise Zanchetta à Village-Neuf, pour la somme de 9 126 € TTC, soit un prix unitaire par caveau de 490 € TTC pour 4 urnes. Ce prix comprend : la fourniture des caveaux 60 x 60 x 45, le système de fondation dalle 85 x 65 x 85, les travaux de creusement, la mise en place des éléments funéraires et l'évacuation des déblais ainsi que la pose de l'ensemble.

Le 5 octobre 2017, un devis pour ces 19 nouveaux caveaux a été demandé à l'entreprise Zanchetta. Le montant du devis, qui comporte les mêmes prestations qu'en 2014, s'élève à la somme de 8 061,60 € TTC, soit un prix unitaire par caveau de 424,26 € TTC pour 4 urnes.

Pour 2018, la Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire la somme de 8 061,60 € au budget.

#### **5. Dons et achat de sapins de Noël**

Comme chaque année, la Commune commande environ 35 sapins de tailles et variétés différentes (épicéas et Nordmann) pour un montant total de 910 €.

La quantité peut varier en fonction des sapins qui nous sont offerts par des habitants de KEMBS (hauteur limitée à 8 m). Les sapins récupérés sont coupés par les agents communaux, pour les sapins plus hauts, c'est la société Gangloff qui intervient. Cette prestation est payante.

Pour 2 très hauts sapins enlevés en 2016, nous avons payé la somme de 394,50 € TTC à Gangloff.

Jusqu'à présent, les sapins ont toujours été commandés "Aux Délices des 4 Saisons" de Soultz. Ils nous les livrent gratuitement et nous offrent plusieurs belles branches pour décorer la Maison du Patrimoine. Cette année, nous avons fait paraître une annonce dans le P'tit Lien du mois d'octobre, et mis un article sur le site internet de la Commune, afin de lancer un appel aux habitants qui auraient des sapins à nous offrir. Jusqu'à présent, nous n'avons eu qu'une proposition qui a dû être déclinée, le sapin mesurant au moins 15 m.

Pour 2018, la Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire la somme de 900 € au budget.

#### **6. Fleurissement de la Commune**

##### **Fleurissement estival 2017**

Une nouvelle consultation a été lancée début 2017. A l'issue de la consultation, l'Horticulture Guyot a été retenue. A chaque livraison de plantes, la société Guyot nous fournit des bons de livraison avec la quantité exacte livrée. En totalisant toutes les plantes pour la Commune, nous nous sommes aperçus que pour la même quantité de plantes livrées, Guyot était deux fois moins cher que Jardiland.

Pour toutes les plantations estivales, la facture de Guyot s'élève à 6 261,60 € TTC.

##### **Fleurissement automnal 2017**

Pour les plantes automnales, nous avons prévu un budget de 267 € TTC.

##### **Accord-cadre pour la fourniture et livraison de plantes, végétaux et compositions florales pour la Commune de KEMBS**

Pour 2018, 2019, 2020 et 2021, une nouvelle consultation a été lancée. Il s'agit d'un accord-cadre pour la fourniture et livraison de plantes, végétaux et compositions florales, pour un montant maximum annuel de commande de 13 000 € HT.

L'accord-cadre comprend :

- Fourniture et livraison de plantes, végétaux et vivaces pour le fleurissement estival et automnal des voiries communales
- Fourniture, livraison et plantation de plantes et végétaux pour jardinières et demi-vasques suspendues
- Fourniture et livraison de végétaux et vivaces pour l'aménagement des espaces verts et de nouveaux massifs
- Fourniture et livraison de 50 à 55 corbeilles pour les grands anniversaires
- Fourniture et livraison de bouquets de fleurs coupées

- Fourniture et livraison d'arrangements de tables et pupitre
- Fourniture et livraison de gerbes commémoratives
- Location de 10 jardinières garnies pour les vœux du Maire
- Fourniture de plantes, végétaux ou autres sur présentation de bons cadeaux délivrés par la Commune aux lauréats de Maisons fleuries.

A l'issue de la consultation, l'Horticulture Guyot a été retenue. Les bons de commande seront établis en fonction des besoins.

## 7. Balayage mécanisé de la voirie communale

La Société AFC Balayage à Mulhouse avait été retenue pour 2015-2016-2017, pour un montant annuel de 6 072 € TTC. Le contrat comprenant 6 passages par an, ces dates sont toujours indiquées sur le site internet de la Commune ainsi que dans le P'tit Lien.

Cet automne, nous avons lancé une nouvelle consultation pour 2018, 2019 et 2020. Trois entreprises ont été contactées :

- AFC Balayage de Mulhouse
- Sorelife de Colmar
- Coved d'Ungersheim

Dans cette nouvelle consultation, nous avons inclus en option le balayage de certaines rues après la cavalcade du carnaval, avec évacuation des déchets.

Les résultats suivants ont été obtenus :

Sociétés	Forfait par intervention <sup>1</sup>	Montant annuel 6 interventions <sup>1</sup>	Evacuation et traitement des déchets de balayage Coût de la tonne <sup>2</sup>	Intervention ponctuelle (Carnaval) Coût horaire <sup>1</sup>	Forfait déplacement intervention ponctuelle (Carnaval) <sup>1</sup>	Evacuation et traitement des déchets de balayage pour intervention ponctuelle (Carnaval) Coût de la tonne <sup>2</sup>
<b>AFC BALAYAGE</b>	990,00 € HT <b>1 089,00 € TTC</b>	5 940,00 € HT <b>6 534,00 € TTC</b>	35,00 € HT <b>42,00 € TTC</b>	76,00 € HT <b>83,60 € TTC</b>	46,00 € HT <b>50,60 € TTC</b>	110,00 € HT <b>132,00 € TTC</b>
<b>COVED</b>	1 699,00 € HT <b>1 868,90 € TTC</b>	10 194,00 € HT <b>11 213,40 € TTC</b>	38,00 € HT <b>45,60 € TTC</b>	82,00 € HT <b>90,20 € TTC</b>	109,00 € HT <b>119,90 € TTC</b>	37,00 € HT <b>44,40 € TTC</b>
<b>SORELIFE</b>	Pas d'offre					

### Taux de TVA :

- 10 % prestations de balayage <sup>1</sup>
- 20 % évacuation et traitement des déchets <sup>2</sup>

L'offre de la société AFC Balayage a été retenue pour un montant annuel de 6 534 € TTC pour 6 interventions. Il est à noter que les déchets du Carnaval relèvent de la classe 2 (confettis, plastique...) et les déchets de balayage courants de la classe 3.

Pour 2018, la Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire la somme de 7 200 € au budget, qui comprend les interventions annuelles, l'intervention ponctuelle ainsi que l'évacuation des déchets de balayage courants et ceux du Carnaval.

## 8. Entretien des abris-bus et aires de jeux

Nous avons maintenant 14 aires de jeux dans notre Commune, la dernière étant celle de la rue du Stade, près des écoles de KEMBS.

Chaque année, toutes ces aires (écoles et périscolaire compris) ainsi que le skate-park sont contrôlés par Mme ROSSE et M. SCHACHER qui relèvent les petits travaux à effectuer par les agents communaux avant le passage réglementaire de la Sté SOCOTEC de Mulhouse.

Après vérification, la SOCOTEC nous délivre un rapport détaillé avec photos à l'appui.

Suite à l'intervention des agents communaux en 2016, le passage de la SOCOTEC a eu lieu en février 2017 pour la vérification réglementaire. La facture s'élève à la somme de 901,43 € TTC :

- 710,98 € TTC pour les aires de jeux
- 190,45 € TTC pour le skate-park.

Il a été demandé un devis à la SOCOTEC pour la vérification réglementaire des aires de jeux et skate-park en 2018. Le montant de l'offre s'élève à 804 € TTC.

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire la somme de 804 € au budget 2018.

## **9. Concours – Palmarès**

### **a) Maisons fleuries**

Comme chaque année, début août, Christiane ROSSE arpente toutes les rues de la Commune pour prendre des photos qui serviront au diaporama projeté lors de la soirée du Palmarès.

Le jury communal, composé de 2 membres du Conseil des Sages, 2 jeunes du Conseil Municipal des Jeunes et de 3 membres du Conseil municipal, a effectué une première sélection le samedi 5 août 2017.

Christiane ROSSE remercie Lucien WITWICKI, pour la visite en tracteur ainsi que Francis SCHACHER pour sa grande disponibilité.

Le passage du jury officiel, composé de 5 personnes extérieures à la Commune, a eu lieu le jeudi 10 août 2017. Nous regrettons qu'il y ait toujours moins de maisons fleuries d'année en année.

### **b) Illuminations de Noël et décors de jour**

Christiane ROSSE prend en plein jour des photos des décors de jour des maisons d'habitants de KEMBS qui se sont préalablement inscrits et des illuminations à la nuit tombée. Le vendredi 15 décembre 2017, à partir de 14h le jury communal jugera toutes les maisons inscrites pour les décors de jour, et vers 18h pour toutes les illuminations.

Des décors lumineux sont à prévoir à l'extrémité Nord de la rue du Maréchal Foch en direction de la déchetterie.

5 armatures nues (sans les lumières, qui seront installées par les électriciens) sont à acquérir.

Un devis a été demandé à France Illuminations de Creutzwald (57). L'offre s'élève à la somme de 1 446 € TTC, qui comprend 5 étoiles fleuries géantes (châssis nu) et 5 adaptateurs.

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire la somme de 1 446 € au budget 2018.

#### Palmarès Maisons Fleuries – Décors de jour et Illuminations de Noël

La proclamation des palmarès aura lieu de jeudi 1<sup>er</sup> février 2018 à 19h30 à l'Espace Rhéna.

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire au budget 2018 les sommes de :

- 650 € d'achats de décors en récompense pour les Illuminations et les Décors de jour
- 200 € pour la petite réception (boissons non comprises, prises sur le stock de la Commune).

Ces sommes restent inchangées depuis plusieurs années.

## **10. Opération Village propre**

Cette opération annuelle est organisée par le Conseil départemental. En 2018, elle aura lieu le samedi 24 mars. Une annonce est parue dans le P'tit Lien d'octobre pour recruter une association (ou deux petites) pour la confection du repas traditionnel. Il faudra relancer le Judo Club, ou peut-être demander aux deux Conseils de Fabrique de se mettre ensemble.

S'il y a plus de 150 participants, nous demanderons à certains (peut-être des associations) d'effectuer divers petits travaux dans la Commune (à voir). Mme ROSSE invite les membres à faire des suggestions pour les petits travaux à exécuter.

Le coût des ingrédients pour la préparation des repas et le coût des boissons (pris sur le stock de la Commune) sont pris en charge par la Commune.

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire au budget 2018 la somme de 650 € pour les repas.

Lors de l'édition 2017, l'entreprise Solvay a été partenaire de la Commune durant cette journée, avec notamment, une équipe sur site, une fourniture de denrées alimentaires pour un montant de 350 €.

## **11. Journée citoyenne**

La date du samedi 26 mai 2018 a été retenue pour la première journée citoyenne à KEMBS.

La Journée Citoyenne demande une planification accrue. Son organisation nécessitera un investissement important en temps et en personnes. Mme ROSSE fait un appel auprès des membres de la Commission pour l'épauler dans cette organisation.

Tâches qui pourraient être confiées aux bénévoles :

- Petites réparations, petites tailles, travaux de peinture, entretien des abris-bus (lavage des vitres, ponçage des sièges...), préparation du sol pour les plantations, désherbage, fabrication de nichoirs, de silhouettes (animaux, fleurs, oiseaux) pour décorer notre Commune, nettoyage des panneaux de rues, entretien des cimetières (désherbage des allées gravillonnées, etc...)
- Préparation du repas (grillades – salades par exemple).

Tous ces travaux pourraient être réalisés par les habitants, accompagnés par les élus. Des agents communaux peuvent apporter une assistance et leurs compétences pour l'exécution des tâches.

Dans un premier temps, il s'agira de définir les projets, d'établir la liste des chantiers qui devront être réalisables sur une journée. Pour que les participants puissent tirer une fierté de leurs réalisations, il est important que les travaux exécutés soient visibles, voire symboliques.

Il faudra dans un deuxième temps inviter des entreprises et artisans locaux qui peuvent mettre du matériel à disposition et s'engager bénévolement aux côtés des citoyens. Ces entreprises et artisans peuvent également être impliqués dans la préparation des chantiers.

Afin d'impliquer un maximum d'habitants, la communication autour de la journée citoyenne pourrait se faire par une réunion d'information, par l'envoi de courrier aux habitants et des articles à paraître sur le site internet de la commune et dans le p'tit Lien.

Céline BACH propose que le Conseil Municipal des Jeunes s'implique dans un projet qui ait trait aux enfants. Elle propose que les organisateurs de cette journée prennent contact avec Fabian JORDAN, Maire de Berrwiller, initiateur de la journée citoyenne, pour lui demander des conseils, des idées. Fabian JORDAN se déplace à l'occasion de l'organisation d'une première journée citoyenne.

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire au budget 2018 la somme de 650 € pour la préparation des repas et achat de petites fournitures pour l'exécution des tâches.

## **12. Divers**

./.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est close à 20h55.

Mme MULLER prend la parole lors du Point 1. Entretien des terrains de foot afin de connaître la politique en matière d'entretien des infrastructures.

Mme MALPARTY souhaite savoir si les places de parking rue du Rhin ont été marquées à la résine ou à la peinture. C'est le second matériau.

M. LEPROTTI se porte volontaire pour l'élaboration des tâches pour la Journée Citoyenne.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

## **Point 03 – Rapport de la réunion de la Commission Affaires Sociales – Informations du 5 décembre 2017**

### **I. Bulletins municipaux**

#### **a) Le LIEN**

Le LIEN, magazine "illustré" et d'informations de la Commune, paraît une fois dans l'année. Sa 35<sup>ème</sup> version a été publiée en 2017.

Il se présente sous la forme d'un magazine au format A4 21 x 29,7 cm, imprimé en quadri recto verso sur du papier Cyclus Print 100 % recyclé 250 g/m<sup>2</sup> pour les 4 pages de couverture et 130g/m<sup>2</sup> pour les pages intérieures.

C'est un illustré qui favorise l'image plutôt que le texte selon les sujets choisis. Le concept de ce magazine a souvent permis un retour en images sur tout l'événementiel communal ou associatif de l'année précédente mais peut aussi être exclusivement consacré à un ou des faits municipaux et associatifs importants ou marquants de l'année écoulée.

Nous avons pu cette année consacrer quelques pages illustrées par de merveilleuses réalisations de l'entreprise BARRISOL, auteur aussi de toutes les légendes ainsi qu'à notre corps de sapeurs-pompiers qui méritait largement cet espace compte tenu de leur engagement tout au long de l'année.

Pour mémoire, c'est en 2012 que nous avons changé de prestataires, Mademoiselle Dimanche de Dietwiller assurant la conception et Petra Consulting de Landser l'impression.

Dans le cadre de la consultation pour 2016 et 2017, nous avons retenu les offres de Mademoiselle Dimanche pour la conception graphique et Petra Consulting pour l'impression, leurs offres s'avérant économiquement les plus avantageuses.

La commission s'interrogeait l'année dernière sur la pertinence du maintien de cette publication dont le prix de revient en 2017 était de 5 522 € TTC pour 2 600 exemplaires d'un numéro de 36 pages intérieures et 4 pages de couverture, pour un budget de 5 200 € (dépassement de + 322 €).

Le montant est réparti ainsi :

- Graphiste 1 540 € TTC (TVA 10 %) Forfait à la page de 35 € HT
- Imprimeur 3 982 € TTC (TVA 10 %) pour 2 600 exemplaires

Il est constaté que le monde associatif n'est plus très motivé pour l'alimenter, communiquant plus spontanément et plus volontiers par le biais du P'tit Lien.

#### Mode de fonctionnement

Les éléments à mettre en page (photos numériques, fichiers Word, PDC, etc...) ont été mis à disposition de notre graphiste sur clé USB. Une bonne collaboration avec ce prestataire est indispensable tout au long de l'élaboration du magazine et implique quelques rencontres bien nécessaires avant une lecture définitive de la maquette et le bon à tirer.

Mademoiselle Dimanche était à nouveau très disponible tout au long de la préparation du magazine et cette collaboration fut à nouveau très satisfaisante cette année.

Si nous maintenons la publication de ce magazine, il nous faudra lancer une nouvelle consultation.

Après discussion, il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire la somme de 5 500 € au budget 2018, pour la publication éventuelle d'un magazine "d'exception" dont le contenu doit être entièrement repensé.

#### Budgets et réalisations

	<b>Budget</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Tirage</b>
2013	6 000,00 €	3 388,60 €	2300 exemplaires (24 pages)
2014	5 000,00 €	4 211,00 €	2400 exemplaires (28 pages)
2015	5 200,00 €	4 917,00 €	2400 exemplaires (32 pages)
2016	5 200,00 €	5 489,00 €	2500 exemplaires (32 pages)
2017	5 200,00 €	5 522,00 €	2600 exemplaires (40 pages)

#### **b) Le P'tit Lien**

Le journal d'information est publié tous les deux mois au format A3 (297 x 420) de 4 pages excepté au mois d'avril où nous réalisons un journal de 6 pages pour y publier la liste de toutes les animations été proposées pour les vacances ainsi qu'une représentation graphique du budget commentée par M. Claude TIXERONT dans le compte rendu de 2016.

Son élaboration est restée à peu près la même depuis le 1<sup>er</sup> numéro de février 2002.

L'ensemble des éléments (textes, photos, etc...) sont mis à la disposition du graphiste sous forme de fichiers informatiques et ce dernier envoie sa réalisation à l'imprimeur. Tout comme le Lien, les délais ont toujours été parfaitement respectés.



Le contenu du P'tit Lien est bien sûr tributaire de l'activité sur notre Commune et de la vie municipale dans son ensemble.

L'interactivité avec le graphiste a toujours été très satisfaisante et ceci depuis le début de notre collaboration.

Le monde associatif, à quelques exceptions près, utilise facilement ce support pour annoncer son événementiel et communiquer. Mme Suzanne RUDLER les encourage à continuer ainsi, toute la population n'étant pas informatisée bien que beaucoup d'anciens utilisent aussi internet. Comme pour le Lien, une version numérique est disponible sur le site de la Commune.

Nous publierons le 96<sup>ème</sup> numéro en décembre et entamerons sa 17<sup>ème</sup> année en 2018.

Pour mémoire, après une consultation en 2015, nous avons retenu Jean-Pierre GSCHWIND pour la mise en page et l'Imprimerie de Saint-Louis pour l'impression pour 2015, 2016 et 2017. Les prix restant fixes, sauf fluctuation des matières premières. Le prix de revient d'un bulletin de 4 pages est actuellement de 630 € pour le graphiste et 900 € pour l'imprimeur (TVA 10 %), soit un total de 1 625,60 € pour les numéros de février, juin, août, octobre et décembre et la version 6 pages du mois d'avril revient à 2 610,71 €.

2 700 exemplaires sont imprimés, chiffre qui fluctue souvent à la hausse.

Pour le P'tit Lien, le budget approuvé en 2017 par le Conseil Municipal était de 13 000 €, pour une somme totale utilisée de 9 365 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- La reconduction dans la même forme et avec la même fréquence (6 numéros/an)
- Un tirage de 2 700 exemplaires, avec possibilité d'augmenter le nombre en cours d'année si nécessaire (en fonction du nombre de boîtes aux lettres qui est de 2 600 actuellement)
- De budgéter la somme de 13 000 € pour 2018.

**Le budget total consacré en 2017 à ces deux publications (Le Lien et le P'tit Lien) est de 14 854 € pour un budget prévisionnel de 15 200 €.**

Un grand merci aux bénévoles, M. Philippe MAURER et Mme Patricia MALPARTY qui assurent une relecture très minutieuse de chaque numéro.

Je rappelle aussi que Caroline SONNTAG de "Mademoiselle Dimanche" et Jean-Pierre GSCHWIND participent à nos rencontres en mairie lorsque nous travaillons sur les publications dont ils sont les graphistes.

Depuis le mois d'octobre 2016, nous pouvons bénéficier du soutien de Mme Chloé FAUGERAS, membre du personnel communal, qui est responsable de la mise à jour du site de notre Commune. Mmes RUDLER et FAUGERAS se réunissent toutes les deux et travaillent ensemble sur l'élaboration de nos publications (le Lien, P'tit Lien et l'agenda communal).

Mme Valérie DURRENWAECHTER, employée communale très consciencieuse qui assure la distribution de nos magazines dans les 2 600 boîtes aux lettres de la Commune, est aussi remerciée.

## **II. Agenda communal**

L'agenda 2018 est en cours de finalisation. La mise en page et la mise à jour des informations, annonces, scans, gravures et montage sont pour la dernière fois cette année réalisés par Jean-Pierre GSCHWIND. L'Imprimerie de Saint-Louis en assurera à nouveau l'impression. Le tirage est actuellement de 2 800 exemplaires.

L'agenda est actuellement soutenu par 36 annonceurs, dont la contribution varie de 93 à 346 € selon la taille du visuel.

Pour 2018, 2019, 2020 et 2021, une consultation sera lancée pour l'attribution des prestations de conception, réalisation et l'impression de tous les supports d'information et de communication de la commune de KEMBS (Lien, P'tit Lien, agenda communal, affiches, flyers, cartes de visite, de correspondance, de vœux, de condoléances, enveloppes, papier en-tête...)

Les prestations feront l'objet d'accord-cadre (anciennement marché à bons de commande) et feront l'objet de deux lots :

- Lot 01 : Conception, réalisation, impression et livraison de supports de communication : Sans montant minimum de commande et avec un montant maximum annuel de commande de 15 000 € HT.
- Lot 02 : Impression et livraison de supports de communication : Sans montant minimum de commandes mais avec un montant maximum annuel de commande de 3 000 € HT.

Les accords-cadres ont été attribués en date du 29 janvier 2018, pour un démarrage des prestations début février 2018.

### III. Bilan de l'aide sociale

Nombre de demandeurs d'emploi sur KEMBS : 295

Hommes : 167

Femmes : 128

**Le réseau APA** qui regroupe notamment les associations **APAMAD** et **APALIB** nous a donné les chiffres exacts de son activité sur la Commune pour 2016. L'association ne fait plus de projection sur l'année en cours parce que les chiffres seraient faussés.

En 2016, les associations APAMAD et APALIB sont ainsi intervenues auprès de 82 personnes dans la Commune. 9 salariés et 1 bénévole se mobilisent chaque jour sur notre Commune pour assurer le fonctionnement de l'ensemble des services et activités.

#### **APALIB (animation et prévention santé)**

Cette association travaille avec l'ensemble des autres acteurs sanitaires et sociaux pour assurer une prise en charge globale et individualisée des seniors et s'investit particulièrement sur le plan de la Prévention Santé et du Bien Vieillir grâce aux activités de maintien en forme, de sorties et de différentes formes d'activités de rencontre.

Animation : 12 personnes de KEMBS ont participé à une activité (thé dansant - peinture sur bois et acrylique - tricot et crochet) et occupent nos locaux mis à leur disposition.

Ainés

#### **APAMAD**

Cette association assure :

- Aide à domicile : 4 239 heures d'intervention pour 43 bénéficiaires
- Repas livrés : 1760 pour 10 personnes (chiffre en hausse)  
(les restaurants qui livrent des repas rencontrent toujours plus de succès)
- Courses et déplacements : 7 personnes âgées concernées (47 en 2016) pour une distance parcourue de 790 km
- Garde de nuit itinérante : 237 interventions auprès de 2 personnes âgées
- Service de protection juridique des majeurs: 7 personnes suivies.

Dans le domaine social, les aides de la Commune sont très nombreuses et il est important d'en rappeler quelques-unes :

- La mise à disposition gracieuse du Pfarrhüs à l'ADAJ (Association pour le Développement de l'Accueil de Jour), équivalent à une aide de 9 600 €.
- La mise à disposition de locaux à la mairie annexe à l'ADAJ (Association pour le Développement de l'Accueil de Jour) équivaut à un loyer mensuel de 500 €, soit 6 000 € par an.  
Pour mémoire, l'ADAJ, en partenariat avec les services de soins à domicile de Rixheim et de Sierentz, intervient aussi auprès de personnes en début de maladie (Alzheimer ou troubles apparentés) et a créé dans ce but les "Ateliers de GASPARE" (Groupement d'Accompagnement et de Soins du Pays Rhénan) pour permettre une action thérapeutique précoce et lutter contre l'isolement social.  
La Commune a accepté la mise à disposition gracieuse d'une partie des locaux du rez-de-chaussée de la mairie annexe pour ces ateliers, l'ADAJ prenant en charge les consommations électriques (lumière et chauffage). Depuis le démarrage, 7 personnes sont inscrites aux ateliers peinture, 6 au yoga et 5 à 8 personnes en psychomotricité. 18 personnes ont été intéressées par ces activités, mais 6 d'entre elles se sont vu contraintes d'abandonner les ateliers faute de moyen de transport.

- La mise à disposition hebdomadaire et gratuite des locaux à l'APA (AnimAction) pour l'organisation des activités évoquées précédemment qui sont la peinture sur bois et acrylique, la gymnastique détente et "les doigts agiles".
- La mise à disposition de la salle communale sous l'école "Les Lutins" pour CARITAS
- 7 420 € auront été attribués cette année à diverses associations
- 2 200 € auront été consacrés en 2017 aux grands anniversaires, pour 37 jubilaires visités.
- Nous participons fidèlement aux journées nationales de collecte pour la banque alimentaire (24 et 25 novembre 2017) et à la vente de tulipes au profit de l'institut de Recherche en Hématologie et Transplantation, ainsi qu'à la collecte pour les Restos du Cœur.
- Nous soutenons tous les ans un atelier protégé par l'achat de petit matériel de bureau.
- Des bons alimentaires sont accordés ponctuellement par le CCAS à des administrés en grande difficulté.
- Le CCAS prend en charge le loyer mensuel de 500 € de notre logement d'urgence, actuellement inoccupé.
- M. le Maire et Mme Suzanne RUDLER rendront visite aux résidents des EHPAD de KEMBS, SIERENTZ et VILLAGE-NEUF en fin d'année, notamment pour leur remettre le cadeau de Noël de la Commune.

Situation actuelle :

- KEMBS : 80 résidents inscrits dans notre fichier pour cette adresse
- SIERENTZ : chiffre non communiqué
- VILLAGE-NEUF : 2 résidents.

### Logements sociaux

M. le Maire fait le point sur les logements sociaux de la Commune. Projets en cours :

Adresse des logements	Nombre de logements	Statut
Rhin	<b>22</b>	Travaux commencés en avril 2017
Acacias (Clos du Moulin)	<b>14</b>	Travaux commencés le 20 septembre 2016
Lotissement "Des Saules"	<b>11</b>	PA délivré le 6 octobre 2015
Tilleul (lotis. Romains 2)	<b>10</b>	Travaux en cours
Saint-Louis (Résid. Séniors)	<b>13</b>	PC délivré le 30 août 2016
Rhin (Carré Habitat)	<b>4</b>	Travaux en cours
Foch (SCCV Cambete)	<b>3</b>	PC délivré le 02 mai 2016
Rhin (SCCV Gamase)	<b>21</b>	PC délivré le 27 avril 2017
Puits (lotis, du Stade)	<b>14</b>	PC délivré le 11 mai 2017
<b>TOTAL</b>	<b>112</b>	

**112 logements locatifs sociaux répartis comme suit : 20 PLAI - 51 PLUS - 41 PLS**

- **Les PLAI** (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) réservés aux personnes en situation de grande précarité
- **Les PLUS** (Prêt Locatif à Usage Social) correspondent aux HLM traditionnelles
- **Les PLS** (Prêt Locatif Social) et **les PLI** (Prêt Locatif Intermédiaire), attribués aux familles dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir accéder aux locations HLM ordinaires, mais trop bas pour pouvoir se loger dans le secteur privé.

La Commune dispose actuellement d'environ 200 logements sociaux.

#### IV. Transport urbain

- Déplacement dans la Commune 2 x par semaine (mercredi et vendredi) pour les courses, médecin, poste et pharmacie.
- Aide au déplacement vers le local communal rue de l'Europe  
Ce service est assuré 2 fois par semaine depuis septembre 2008, pour toutes les personnes qui ne souhaitent ou ne peuvent pas s'y rendre par leurs propres moyens.

Pour information, la Commune a fait l'acquisition du minibus qui était loué jusqu'à présent.

#### V. Seniors

##### **Excursion 2017**

Public concerné : à partir de 65 ans  
 Destination : à la découverte des Mille Etangs  
 Nombre de participants : 110 personnes  
 Prix : 69 €/personne  
 Contribution de la Commune : 35 €/personne.

##### **Fête de Noël - Bilan 2016**

Nombre total de couverts : 336 (242 seniors, 19 résidents et accompagnateurs de l'EHPAD, le Conseil Municipal, le Conseil Municipal des Jeunes, le personnel communal, les bénévoles de la Société Avicole...) Comme de coutume, 3 employés seulement de la Commune ont été sollicités pour cette fête grâce à la contribution très importante de la Société Avicole (17 membres), qui est vivement remerciée pour sa participation.

Coût total de la fête de Noël : 11 007 € (hors frais de personnel).

Il faut également remercier pour leur contribution à cette fête :

- La société de pêche pour la mise en place de tables
- Le conseil de fabrique de Kembs pour la confection des décorations de table
- M. Charles GROSSMANN et sa filleule qui s'occupent des vestiaires
- L'Harmonie municipale pour le concert apéritif
- Le judo club pour le rangement de la salle après la fête
- Les jeunes du C.M.J qui aident au service des aînés
- Tous les membres du Conseil Municipal qui se rendent disponibles pour la préparation de la salle ainsi que quelques salariés bénévoles

##### **Fête de Noël 2017**

La fête de Noël des seniors aura lieu le dimanche 10 décembre.

Un appel aux bénévoles est lancé par Mme RUDLER.

Samedi 9 décembre : préparation de la salle : mise en place des tables et chaise, préparation des tables, vaisselle, décorations, etc...

##### Dimanche 10 décembre

- ✓ Accueil : 2 personnes
- ✓ Bar : 3 personnes
- ✓ Aide à l'encadrement des résidents de l'EHPAD
- ✓ Chercher les convives à domicile
- ✓ Remise des cadeaux aux convives présents.

Le Conseil des Sages assurera à nouveau le service du sorbet.

L'animation dansante sera assurée par M. Jean-Michel DISDIER.

##### **Local communal rue de l'Europe**

Le local est mis à disposition 2 après-midi par semaine (lundi et mercredi). Une trentaine d'usagers réguliers sont encadrés et choyés par une employée communale et un membre du Conseil des Sages, François SANTORO, fidèle et très généreux. Il gère ces rencontres bihebdomadaires sans relâche depuis quelques années déjà.

Il est important de préciser que le bus communal assure le transport vers ce local pour toute personne qui en exprime le souhait.

## VI. Conseil des Sages

Il est composé de 25 membres.

Le Conseil des Sages se réunit très régulièrement et notamment 2 fois dans l'année sur invitation de M. le Maire.

C'est un groupe de personnes très concernées et très motivées, toujours encouragées par leur dynamique présidente.

Mme Suzanne RUDLER veut à nouveau témoigner de leur dynamisme et de leur implication au service de la Commune et des administrés, notamment les plus fragiles. Ils répondent à tous les appels, se mobilisent pour beaucoup de belles causes (collectes banques alimentaires, restos du cœur, visites aux personnes isolées, soutien aux écoles, à l'accueil périscolaire, à l'accueil de jour et d'autres encore).

Nous pouvons compter sur leur soutien dans bien des circonstances. Ils rendent aussi visite aux pensionnaires de l'EHPAD, etc... et ils contribuent actuellement à une magnifique action solidaire pour récupérer plusieurs fois par semaine une enfant handicapée à l'école. Aucune demande ne les rebute. Ils sont vraiment précieux.

## VII. Divers

./.

Aucune question n'étant posée, la séance est close à 21h05.

Mme MALPARTY rappelle l'existence d'une prestation de transport à domicile proposée par Saint-Louis Agglomération pour les personnes en difficulté, ceci pour un tarif modique. Ce service permet aux habitants de se déplacer afin de se rendre chez le médecin, faire des courses hors de la commune.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

## **Point 04 – Rapport de la réunion de la Commission Technique – Urbanisme du 27 décembre 2017**

### I. Demandes de permis de construire et déclarations préalables

- Les demandes ci-dessous ont reçu un avis favorable :
  - EHRENFELD Stéphanie, modification ouvertures, 3 rue du Tilleul
  - LARGER Philippe, garage, 26A rue du Rhin
  - BLAISE Christophe, pergola, 24 rue du Noyer
  - BELAUD Baptiste, modifications de façades, 22 rue de Sierentz
  - SCHULTZ Yves, clôture, 11 rue des Prunelliers
  - DEMESTRE Marcel, modifications, lotissement des Saules 2 rue des Pâturages
- Pour la demande de permis de construire de MILSTEIN Stéphane et HEMMERLE Audrey relative à la construction d'une maison individuelle sur une propriété sise 12A rue des Faisans, on précisera que la partie boisée du terrain est :
  - classée en forêts de protection
  - située dans la Réserve naturelle de la Petite Camargue Alsacienne

En conséquence de quoi, toutes constructions ou abattages d'arbres seront interdits sur cette partie de la parcelle

- Pour la demande de permis de construire de M. et Mme FAVIER Guy et Danielle relative à la construction d'une maison individuelle, d'une piscine et de la démolition d'un garage sur une propriété sise 16A rue de Habsheim, on précisera que tous travaux éventuels de modification du trottoir à hauteur de l'accès ou de déplacement d'équipements publics seront à la charge du demandeur.

### II. Divers

La société INVESTERRES de BRUNSTATT-DIDENHEIM envisage la réalisation d'une opération d'aménagement située entre le n° 14 et le n° 20 de la rue de Rosenau et présente à la Commune une demande de permis d'aménagement nommée "Lotissement Le Clos du Verger".

La Commission, après examen du dossier, propose au Conseil Municipal, ce qui suit :

- demande que le règlement du lotissement soit adapté à la réglementation de la zone UB du PLU arrêté.
- précise que les frais d'aménagement du trottoir de la rue de Rosenau à hauteur de l'accès ainsi que le déplacement des équipements publics seront à la charge de l'aménageur.
- décide de prendre en charge l'alimentation de l'éclairage de la voirie interne.

Aucun point spécifique supplémentaire n'étant abordé la séance est levée à 18h45.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

## **Point 05 – Rapport de la réunion de la Commission Technique – Urbanisme du 5 février 2018**

### **I. Demandes de permis de construire et déclarations préalables**

- Les demandes ci-dessous ont reçu un avis favorable :
  - DEPARIS Brigitte, piscine, 8 rue des Bleuets
  - MARCOCCI Luigi, clôture, 11 rue des Saules
  - LASSER François, piscine, 25A rue des Romains
  - FOURET Jérôme, agrandissement de 2 fenêtres de toit, 14 rue du Moulin
  - MATHIS Alexandre, piscine, 12 rue du Noyer
  - HERNANDEZ Arnaud, piscine, 23 rue du Bouleau
  - SCI ATLANTIS, maison individuelle, lotis. des Saules lot 9, 16 rue des Pâturages
- Pour la demande de permis de construire de la SCI GROSJEAN relative à la construction de garages, de carports et d'une clôture sur une propriété sise 28 rue de l'Artisanat, il est précisé que les eaux pluviales devront être récupérées et infiltrées sur la parcelle et en aucun cas renvoyées vers le réseau d'assainissement ou les terrains voisins.

### **II. Mise à niveau d'ouvrages – Rue de Habsheim RD 56. II suite à la réhabilitation de la couche de roulement par le Conseil Départemental**

Suite au courriel du Conseil départemental du Haut-Rhin réceptionné le 11 janvier 2018, la commune a été sollicitée pour donner son avis sur la mise en œuvre d'enrobés coulés à froid sur la rue de Habsheim.

Cette nouvelle couche de roulement qui fait 2 cm d'épaisseur et la reprise des plus importantes déformations de la chaussée sont à la charge du Conseil départemental.

Cependant, les mises à niveau de bouches à clés, bouches à grilles sont à la charge de la commune, ainsi que la reprise du marquage routier.

Les mises à niveau de tampons de regards d'assainissement seront à la charge de Saint-Louis Agglomération.

Le coût des mises à niveau a été estimé à 20 124 € TTC, le coût du marquage routier à 4 278,65 € TTC soit un coût total de 24 402,65 € TTC.

La commission, après en avoir pris connaissance, propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet au coût prévisionnel susvisé
- de charger M. le Maire de solliciter les subventions auprès de toutes les instances susceptibles de participer financièrement à cette opération
- de lancer les marchés réglementaires dans les meilleurs délais
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir
- d'imputer les dépenses et les recettes aux chapitres correspondants du budget.

### **III. Divers**

Dans rue de l'Europe, M. HARTMANN signale qu'à la suite de la tempête, des boules métalliques venant du sommet des candélabres se sont retrouvées dans son jardin.

M. THOMAS demande si toutes les ampoules LEDs ont été mises en place car il lui semble qu'à Richardshaeuser il en manquerait. Les services techniques vérifieront. M. le Maire indique que rue Pasteur, il en resterait une également dans la pente.

Aucun point spécifique supplémentaire n'étant abordé, la séance est levée à 19h45.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

#### **Point 06 – Débats d'orientations budgétaires pour l'exercice 2018**

M. le Maire expose :

Il est rappelé que le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif par le Conseil Municipal, fixé cette année au 15 avril 2018.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, prévoit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

L'article 107 de ladite loi a ainsi modifié l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au débat d'orientation budgétaire au niveau des communes, en précisant que ce débat doit désormais faire l'objet d'un rapport présenté par le Maire au Conseil Municipal et comportant les informations suivantes s'agissant des communes de plus de 3 500 habitants :

- les orientations budgétaires
- les engagements pluriannuels envisagés
- la structure et la gestion de la dette.

La loi prévoit que ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique qui donne dorénavant lieu à un vote.

Enfin, il est précisé que le rapport doit faire l'objet d'une publication et être transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Le rapport requis selon les dispositions précitées est joint à la présente proposition de délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le rapport joint à la présente proposition de délibération.

Cette proposition du rapport a été approuvée à l'unanimité.

#### **Point 07 – Plan de formation 2018 des agents communaux**

Le projet de plan de formation 2018 est présenté aux conseillers municipaux. Il comprend un bilan des formations suivies en 2017 et les actions de formation prévues en 2018.

Les coûts de formation seront pris en charge par la Commune lorsqu'ils ne font pas l'objet d'un financement par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.), conformément aux règles fixées dans le règlement de formation.

Le Comité Technique a rendu un avis favorable sur ce projet de plan de formation lors de sa séance du 1<sup>er</sup> février 2018.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal,

- d'approuver le plan de formation pour l'année 2018
- de prévoir les crédits nécessaires au budget aux articles prévus à cet effet.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

**Point 08 – Convention avec la Ville de Marckolsheim relative à la formation à l’armement et aux séances d’entraînement au tir des agents de la police municipale**

Monsieur le Maire informe que, conformément à l’arrêté ministériel du 03.08.2017 relatif aux formations à l’armement des agents de police municipale, les policiers municipaux doivent suivre une formation à l’entraînement, au minimum 2 fois par an, dispensée par des moniteurs de police municipale en maniement des armes.

Jusqu’à présent, les formations étaient effectuées au centre de tir de Cernay avec un moniteur du CNFPT pour un coût de 180 € par séance et par agent.

La Ville de Marckolsheim a été contactée pour que cette formation puisse être faite avec un de ses policiers municipaux qui est moniteur au maniement des armes. Les formations auraient lieu au stand de tir de l’AS Egalitaire à Colmar, avec lequel la Ville de Marckolsheim a signé une convention de mise à disposition. Le coût de la mise à disposition est de 150 € par demi-journée de location, soit un coût annuel de 600 € pour 4 séances. Le coût pour la commune serait de 200 € par an puisque la Ville d’Ottmarsheim participera également aux séances.

Le coût de chaque séance de tir sera facturé selon la délibération n° 08/066 du Conseil d’Administration du CNFPT portant la tarification des formations à l’armement des policiers municipaux. En 2018, le coût est de 10 € par agent et par séance.

La Commune bénéficiera gracieusement de la prestation du moniteur de tir.

La convention serait signée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 et serait renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- d’autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Ville de Marckolsheim relative à la formation à l’armement et aux séances d’entraînement au tir des agents de la police municipale
- de prévoir les crédits nécessaires au budget.

Cette proposition a été approuvée à l’unanimité.

**Point 09 - Modification du tableau des effectifs**

1) Modification du temps de travail de deux postes

M. le Maire explique aux conseillers que la direction de l’ALSH a fait part d’un besoin de personnel supplémentaire pour l’entretien de la structure en fin d’après-midi. M. le Maire propose d’augmenter le temps de travail d’un agent chargé des services des repas et de l’entretien des locaux de 28 h à 32 h.

M. le Maire propose d’augmenter le temps de travail d’un adjoint du patrimoine de 21 h à 25 h. L’agent concerné exerce les fonctions d’agent de médiathèque. Le temps supplémentaire serait consacré à des animations pour les écoles. Ces animations supplémentaires répondraient à une demande des enseignants et des parents d’élève.

Considérant que ces modifications sont supérieures à 10 % du temps de travail, le Comité Technique a été consulté. Il a émis un avis favorable lors de sa séance du 1<sup>er</sup> février 2018.

De plus, M. le Maire précise que la modification du nombre d’heures de service hebdomadaire de ces postes est assimilée à la suppression des postes d’adjoint technique à temps non complet (28/35<sup>e</sup>) et d’adjoint du patrimoine à temps non complet (21/35<sup>e</sup>) et à la création des postes d’adjoint technique à temps non complet (32/35<sup>e</sup>) et d’adjoint du patrimoine à temps non complet (25/35<sup>e</sup>).

2) Création d’un poste

M. le Maire propose de créer un poste d’assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 afin d’exercer la fonction de responsable de la médiathèque. Les missions de ce poste seraient l’encadrement de l’équipe de la médiathèque, l’acquisition et la gestion des documents, l’organisation du planning des animations, l’accueil du public.



Par conséquent,  
il est proposé au Conseil Municipal,

- ✓ de supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet (28/35<sup>e</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- ✓ de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (32/35<sup>e</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- ✓ de supprimer un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (21/35<sup>e</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- ✓ de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (25/35<sup>e</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- ✓ de créer un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018
- ✓ de modifier le tableau des effectifs comme suit :

N° de poste	Filière et grade	Emplois		Durée du temps de travail
		créés	pourvus	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
1	Directeur Général des Services	1	0	Temps complet
2	Attaché principal, dont l'un détaché sur le poste de Directeur Général des Services	3	1	Temps complet
3	Attaché	3	3	Temps complet
4	Rédacteur	1	1	Temps complet
5	Adjoint administratif principal 1e classe	3	2	Temps complet
6	Adjoint administratif principal 2e classe	3	2	Temps complet
7	Adjoint administratif	2	1	Temps complet
8	Adjoint administratif	1	1	TNC (28/35)
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
9	Ingénieur	1	1	Temps complet
10	Technicien principal 1e classe	1	0	Temps complet
11	Technicien	1	1	Temps complet
12	Agent de maîtrise principal	1	1	Temps complet
13	Agent de maîtrise	2	1	Temps complet
14	Agent de maîtrise	1	1	TNC 21/35
15	Adjoint technique principal 1e classe	1	1	Temps complet
16	Adjoint technique principal 2e classe	3	3	Temps complet
17	Adjoint technique	11	10	Temps complet
18	Adjoint technique	1	1	TNC 10,5/35
19	Adjoint technique	1	0	TNC 29/35
20	Adjoint technique	1	1	TNC 21/35
21	Adjoint technique	1	1	TNC 24/35
22	Adjoint technique	1	1	TNC 21/35
<b>23</b>	<b>Adjoint technique - Poste supprimé à/c 1.04.18</b>	<b>± 0</b>	<b>± 0</b>	TNC 28/35
<b>24</b>	<b>Adjoint technique - Poste créé à/c 1.04.18</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>TNC 32/35</b>
25	Adjoint technique	1	1	TNC 17,5/35
26	Adjoint technique	1	1	TNC 21/35
27	Adjoint technique	1	1	TNC 26/35
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>				
28	Brigadier-chef principal de police	2	0	Temps complet
29	Gardien-brigadier de police	2	2	Temps complet
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
<b>30</b>	<b>Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques - Poste créé à/c 1.03.18</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>Temps complet</b>
31	Adjoint du patrimoine principal 2e classe	1	1	Temps complet
32	Adjoint du patrimoine	1	0	TNC 18/35

N° de poste	Filière et grade	Emplois		Durée du temps de travail
		créés	pourvus	
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
33	Adjoint du patrimoine - <b>Poste supprimé à/c 1.04.18</b>	<b>± 0</b>	<b>± 0</b>	TNC 21/35
34	<b>Adjoint du patrimoine - Poste créé à/c 1.04.18</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>TNC 25/35</b>
35	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	1	TNC 12/20
36	Assistant d'enseignement artistique	1	1	TNC 14/20
37	Assistant d'enseignement artistique	2	0	TNC 5/20
38	Assistant d'enseignement artistique	1	1	TNC 4,5/20
39	Assistant d'enseignement artistique	3	3	TNC 3,5/20
40	Assistant d'enseignement artistique	3	2	TNC 3/20
41	Assistant d'enseignement artistique	1	0	TNC 2,5/20
42	Assistant d'enseignement artistique	2	0	TNC 1,5/20
43	Assistant d'enseignement artistique	2	1	TNC 1/20
44	Assistant d'enseignement artistique	2	1	TNC 0,5/20
<b>FILIERE SOCIALE</b>				
45	ATSEM principal de 1e classe	1	1	Temps complet
46	ATSEM principal de 1e classe	1	0	TNC 31,5/35 (90 %)
47	ATSEM principal de 2e classe	1	1	Temps complet
48	ATSEM principal 2e classe	1	1	Temps complet
49	ATSEM principal de 2e classe	4	3	TNC 31,5/35 (90 %)
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
50	Animateur principal 2e classe	2	2	Temps complet
51	Adjoint d'animation principal 2e classe	1	0	Temps complet
52	Adjoint d'animation	8	8	Temps complet
53	Adjoint d'animation	1	1	TNC 34/35
54	Adjoint d'animation	1	1	TNC 28/35
<b>TOTAL DE L'EFFECTIF</b>		<b>95</b>	<b>70</b>	

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

#### **Point 10 – Modification du règlement intérieur de l'ALSH**

Lors de la séance du 18 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé le rapport de la Commission des affaires scolaires et petite enfance du 27 novembre 2017.

Le point II d. de ce rapport concernait la modification du règlement intérieur de l'ALSH. Le rapport de la Commission indiquait uniquement les changements importants du règlement.

M. le Maire communique aux conseillers l'ensemble des modifications apportées au règlement (document joint).

Il est proposé au Conseil Municipal,

- d'approuver l'ensemble des modifications apportées au règlement intérieur de l'ALSH.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

#### **Point 11 – Demande de subventions – établissements scolaires**

##### **A. Lycée Jean Mermoz de SAINT-LOUIS**

M. le Maire expose :

Le lycée Jean Mermoz de SAINT-LOUIS a décidé d'organiser :

- un voyage à WEIMAR du 19 au 23 février 2018 pour les élèves de 1<sup>ère</sup> S2. Deux élèves de la Commune scolarisés dans cet établissement scolaire peuvent bénéficier de cette action éducative
- un voyage à BERLIN du 2 au 6 avril 2018 pour les élèves de TES3. Deux élèves de la Commune scolarisés dans cet établissement scolaire peuvent bénéficier de cette action éducative
- un voyage à STUTTGART du 11 au 13 avril 2018 pour les élèves de P1COM. Une élève de la Commune scolarisée dans cet établissement scolaire peut bénéficier de cette action éducative

Cet établissement scolaire sollicite une subvention communale pour alléger la participation financière des parents à cette opération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de soutenir, comme par le passé, financièrement cette initiative dans les limites des crédits accordés pour des actions similaires
- d'accorder une subvention de 5,- € par jour et par élève domicilié dans la Commune pour ce séjour
- d'imputer la dépense au chapitre correspondant du Budget 2018.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

#### **B. Collège Georges Forlen de SAINT-LOUIS**

M. le Maire expose :

Le collège Georges Forlen de SAINT-LOUIS a décidé d'organiser :

- une classe de neige à METABIEF du 19 au 23 février 2018. Un élève de la Commune scolarisé dans cet établissement scolaire peut bénéficier de cette action éducative
- un voyage à ROME du 18 au 23 mars 2018. Deux élèves de la Commune scolarisés dans cet établissement scolaire peuvent bénéficier de cette action éducative

Cet établissement scolaire sollicite une subvention communale pour alléger la participation financière des parents à cette opération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de soutenir, comme par le passé, financièrement cette initiative dans les limites des crédits accordés pour des actions similaires
- d'accorder une subvention de 5,- € par jour et par élève domicilié dans la Commune pour ce séjour
- d'imputer la dépense au chapitre correspondant du Budget 2018.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

#### **Point 12 – Constitution d'une servitude au profit de GRDF**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la société Gaz Réseaux Distribution France S.A. (GRDF) a implanté une conduite de gaz sur la parcelle cadastrée section 21 numéro 159 rue des acacias à Kembs.

Conformément à la convention signée sous seing privé du 2 août 2017, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

### **Point 13 – Compte-rendu de la délégation de pouvoirs dans le cadre des marchés publics**

Conformément à la délégation qui m'a été confiée par l'assemblée délibérante le 14 avril 2014 en matière de marchés publics, j'ai pris les engagements suivants depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

#### **A. Fourniture et livraison de plantes, végétaux et compositions florales pour la commune de KEMBS pour 2018, 2019, 2020 et 2021 – Attribution de l'accord-cadre**

Une consultation a été lancée selon la procédure adaptée, avec mise en concurrence et publicité préalable, concernant la fourniture et livraison de plantes, végétaux et compositions florales pour la commune de KEMBS pour 2018, 2019, 2020 et 2021.

Le montant maximum annuel de commandes est de 13 000 € HT. Il n'a pas été fixé de montant minimum annuel de commandes.

A l'issue de la consultation, une seule offre a été remise. Après analyse effectuée selon les critères prévus au règlement de la consultation, l'accord-cadre a été attribué à l'Horticulture GUYOT - 55 rue de Bâle 68490 BANTZENHEIM. L'offre est conforme au cahier des charges.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de ces décisions.

#### **B. Conception, réalisation, impression et livraison de supports de communication pour la commune de KEMBS – Attribution des accords-cadres**

Une consultation a été lancée selon la procédure adaptée, avec mise en concurrence et publicité préalable, concernant la conception, réalisation, impression et livraison de supports de communication pour la commune de KEMBS.

L'opération a été décomposée en deux lots :

Lot 01 : Conception, réalisation, impression et livraison de supports de communication  
Montant minimum annuel de commandes : /  
Montant maximum annuel de commandes : 17 000 € HT

Lot 02 : Impression et livraison de supports de communication  
Montant minimum annuel de commandes : /  
Montant maximum annuel de commandes : 4 000 € HT

La durée des accords-cadres est d'un an à compter de la date de notification, puis reconductible 3 fois pour une période d'un an, soit une durée maximale de 4 ans.

A l'issue de la consultation, les offres ont été analysées selon les critères prévus au règlement de la consultation. Les résultats suivants ont été obtenus :

#### **Lot 01 : Conception, réalisation, impression et livraison de supports de communication**

	WILO DESIGN 5 rue de la Liberté 68680 KEMBS	Imprimerie de Saint-Louis 10 rue Alexandre Freund 68300 SAINT-LOUIS
<b>Prix</b>		
Total points prix : 30 points	30	23,67
<b>Valeur technique</b>		
Total points valeur technique : 60 points	52,75	48,25
<b>Délai</b>		
Total points délais d'exécution : 10 points	7	10
<b>Total points sur 100</b>	<b>89,75</b>	<b>81,92</b>

L'accord-cadre a été attribué à la Société WILO DESIGN, 5 rue de la Liberté 68680 KEMBS, l'offre de cette société s'avérant économiquement la mieux-disante.

Lot 02 : Impression et livraison de supports de communication

	WILO DESIGN 5 rue de la Liberté 68680 KEMBS	Imprimerie de Saint-Louis 10 rue Alexandre Freund 68300 SAINT-LOUIS
<b>Prix</b>		
Total points prix : 60 points	39,53	60
<b>Valeur technique</b>		
Total points valeur technique : 30 points	26,75	20,25
<b>Délais</b>		
Total points délais d'exécution : 10 points	7	10
<b>Total points sur 100</b>	<b>73,28</b>	<b>90,25</b>

L'accord-cadre a été attribué à l'Imprimerie de Saint-Louis, 10 rue Alexandre Freund 68300 SAINT-LOUIS, l'offre de cette société s'avérant économiquement la mieux-disante.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de ces décisions.

**Point 14 – Divers**

M. KIELWASSER porte à la connaissance des conseillers les dates des prochaines commissions et réunion du Conseil municipal.

Il informe d'un éventuel rachat de l'ancien camion des pompiers par la Commune d'ATTENSCHWILLER pour un montant de 4 000 €. Le véhicule CLIO prompt secours qui a été remplacé en 2017, quant à lui, fait l'objet d'un don à Caritas.

Il fait part de son souhait de revoir les membres des différentes commissions.

En effet, certaines commissions manquent de membres en raison du départ de conseillers municipaux et d'autres pourraient se voir dotées de nouveaux conseillers en fonction de leur centre d'intérêts.

M. BANDINELLI rappelle la réunion de lancement des animations d'été, effectue un point sur les projets d'avancement de la fibre optique et de son prochain rendez-vous avec le responsable du déploiement de l'entreprise ROSACE.

Mme ROSSE mentionne les dates de Village propre et de la Journée Citoyenne.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant plus la parole, M. le Maire clôt la séance à 21h15.

